



Gaume buissonnière - section n° 01 : de l'Arelerland à la Gaume. V 4.0

Quittez le Syndicat d'Initiative d'Aubange (1) et rejoignez la N88 que vous traversez pour emprunter la rue Nasfeld.

Observez sur la gauche une forêt de pylônes électriques. Aubange est en effet un point frontière pour les réseaux électriques (380.000 V vers la France et 220.000 V vers le Grand-Duché de Luxembourg).

A 1.400 mètres du point de départ, rejoignez la N88a que vous prenez à droite pour arriver au rond-point d'Aix-sur-Cloie. Traversez la N88 (en utilisant les passages protégés) pour entrer dans le village. Traversez Aix-sur-Cloie et empruntez une route étroite qui descend en direction (2) O-S-O vers la vallée de la Batte. Au fond de la vallée, longez la Batte pendant 1.200 mètres vers le S-O en direction de Halanzy.

Sans vous en rendre compte, vous passez la «frontière linguistique» qui sépare le Pays d'Arlon (Arelerland) de la Gaume. Seule la toponymie permet de tracer cette «frontière». Le «Galgenberg» germanique devient le «Haut de la Justice» ces deux vocables désignant l'endroit où se dressait le gibet qui servait à exécuter les sentences rendues par la justice seigneuriale.

Traversez la N870 (3) Halanzy-Rachecourt et poursuivez le long de la Batte sur 800 mètres jusqu'à un petit bâtiment (station de pompage). Prenez à gauche (plein sud) après 500 mètres, empruntez à gauche la rue de la Résistance et rejoignez le centre de Halanzy en passant devant l'église.

Vous remarquerez sur la Grand-Place un petit train, qui était utilisé dans la mine de fer du Bois Haut. Halanzy, village le plus oriental de la Gaume, est en effet un village au passé minier et sidérurgique. On y a extrait du minerai de fer jusqu'en 1978.

Aux feux tricolores, allez à gauche, la rue de la Fraternité ; une soixantaine de mètres plus loin, vous atteindrez le premier contrôle qui se trouve à la boulangerie BITAINE ; vous pourrez y faire estampiller votre carnet de marche et profiter du salon de dégustation. En sortant du contrôle, revenez sur vos pas jusqu'aux feux et traversez la N88 pour emprunter la rue du Chalet jusqu'à la gare. Sur le pignon Ouest de la gare (malheureusement invisible de la rue) vous découvrirez les deux premiers panneaux circulaires présentant le sentier des mines. Utilisez le passage à niveau pour traverser la ligne de chemin de fer Athus-Meuse. Après quelques dizaines de mètres, bifurquez à droite la rue de la Grandville.

Gaume buissonnière - section n° 01 : de l'Arelerland à la Gaume. V 4.0

Quittez le Syndicat d'Initiative d'Aubange (1) et rejoignez la N88 que vous traversez pour emprunter la rue Nasfeld.

Observez sur la gauche une forêt de pylônes électriques. Aubange est en effet un point frontière pour les réseaux électriques (380.000 V vers la France et 220.000 V vers le Grand-Duché de Luxembourg).

A 1.400 mètres du point de départ, rejoignez la N88a que vous prenez à droite pour arriver au rond-point d'Aix-sur-Cloie. Traversez la N88 (en utilisant les passages protégés) pour entrer dans le village. Traversez Aix-sur-Cloie et empruntez une route étroite qui descend en direction (2) O-S-O vers la vallée de la Batte. Au fond de la vallée, longez la Batte pendant 1.200 mètres vers le S-O en direction de Halanzy.

Sans vous en rendre compte, vous passez la «frontière linguistique» qui sépare le Pays d'Arlon (Arelerland) de la Gaume. Seule la toponymie permet de tracer cette «frontière». Le «Galgenberg» germanique devient le «Haut de la Justice» ces deux vocables désignant l'endroit où se dressait le gibet qui servait à exécuter les sentences rendues par la justice seigneuriale.

Traversez la N870 (3) Halanzy-Rachecourt et poursuivez le long de la Batte sur 800 mètres jusqu'à un petit bâtiment (station de pompage). Prenez à gauche (plein sud) après 500 mètres, empruntez à gauche la rue de la Résistance et rejoignez le centre de Halanzy en passant devant l'église.

Vous remarquerez sur la Grand-Place un petit train, qui était utilisé dans la mine de fer du Bois Haut. Halanzy, village le plus oriental de la Gaume, est en effet un village au passé minier et sidérurgique. On y a extrait du minerai de fer jusqu'en 1978.

Aux feux tricolores, allez à gauche, la rue de la Fraternité ; une soixantaine de mètres plus loin, vous atteindrez le premier contrôle qui se trouve à la boulangerie BITAINE ; vous pourrez y faire estampiller votre carnet de marche et profiter du salon de dégustation. En sortant du contrôle, revenez sur vos pas jusqu'aux feux et traversez la N88 pour emprunter la rue du Chalet jusqu'à la gare. Sur le pignon Ouest de la gare (malheureusement invisible de la rue) vous découvrirez les deux premiers panneaux circulaires présentant le sentier des mines. Utilisez le passage à niveau pour traverser la ligne de chemin de fer Athus-Meuse. Après quelques dizaines de mètres, bifurquez à droite la rue de la Grandville.